



Passez à l'action, et restez au courant!

Devenez un membre associé ou affilié de l'ACSP et de votre association provinciale

L'adhésion combinée à l'ACSP et à votre association provinciale procure le soutien dont nous avons besoin pour réaliser notre vision et notre mission. Ensemble, nous pouvons changer les choses.

Il vous permet, à vous et à votre organisme :

- de devenir également membre de votre association provinciale;
- d'appuyer la progression du mouvement de soutien envers les soins palliatifs au Canada;
- de contribuer à l'élaboration de politiques de santé et de déclarations de position;
- d'avoir droit aux rabais d'inscription [au congrès et à l'institut d'apprentissage bisannuels de l'ACSP](#);
- d'avoir droit à des tarifs réduits pour l'affichage d'[emplois](#) et d'[activités spéciales](#) dans les canaux de communication de l'ACSP;
- de bénéficier d'un rabais de 15 % sur les frais d'inscription à l'[institut d'apprentissage du SickKids Centre for Community Mental Health](#).

AVANTAGES DU STATUT DE MEMBRE D'ASSOCIÉ/AFFILIÉ

Légitimité. Le statut de membre associé ou affilié de l'ACSP avec adhésion à une association provinciale renforce de façon considérable la légitimité du mouvement des soins palliatifs au Canada.

Crédibilité accrue grâce au nombre. Plus les membres associés et affiliés avec adhésion à une association provinciale sont nombreux, plus les regroupements seront en mesure de réaliser leur mandat de façon efficace, qu'il s'agisse de sensibilisation, de collecte de fonds ou d'élaboration de programmes et de normes nationales.

Efficacité. Le statut de membre associé ou affilié de l'ACSP avec adhésion à une association provinciale favorise la mise en commun des ressources et contribue à la réalisation de nos mandats communs ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes et de services partout au pays. La mise en commun des ressources minimise en outre le risque de chevauchement des activités.

Transférabilité. Le statut de membre associé ou affilié de l'ACSP avec adhésion à une association provinciale permet d'assurer la mobilité des connaissances, des programmes, des services et de l'expertise d'un bout à l'autre du pays.

Accès. Le statut de membre associé ou affilié de l'ACSP avec adhésion à une association provinciale donne accès à de l'information et à des compétences, et aux collègues de partout au pays.

Rejoignez-nous. Alliez-vous à d'autres leaders de la communauté de compassion, et aidez l'ACSP à assurer à tous les Canadiens un accès adéquat à des soins palliatifs de qualité.